

**Concours « Laetare de Stavelot »
Jeu mis en ligne sur la page
Facebook du Laetare de Stavelot**

Objet : Modalités du Jeu-concours « Laetare de Stavelot » en partenariat avec Air Belgium

Mt-St-Guibert, 10 March 2020

Air Belgium s'engage à mettre à la disposition 1 x 2 billets aller-retour en classe Economy à destination de la Martinique. Ces billets sont mis en jeu dans le cadre d'un concours Facebook géré et organisé par le comité des fêtes de Stavelot. Le jeu-concours est publié sur la page Facebook « Laetare de Stavelot » le mercredi 11 mars 2020. Le comité des fêtes de Stavelot se charge de l'organisation des règles du jeu et du tirage au sort.

Le lot offert par Air Belgium:

- 2 billets aller-retour en classe Economy à destination de l'aéroport de Fort-de-France en Martinique incluant les bagages, les repas à bord ainsi que les taxes.

Modalités du lot :

- Les billets sont uniquement valables sur des vols Air Belgium pour l'aller entre Brussels Charleroi et Fort-de-France ; et pour le retour entre Fort-de-France et Brussels Charleroi.
- Le lot est valable pendant 1 an à partir de la date de remise du lot.
- Les dates de voyage du gagnant sont soumises à l'approbation d'Air Belgium et selon les disponibilités sur les vols.
- Le lot est non cessible à une tierce personne et le gagnant ne peut réclamer de compensation financière.
- Les billets ne sont pas valables pendant les périodes d'exclusion suivantes :

Vol depuis la Belgique :

4 avril 2020 au 20 avril 2020

26 juin 2020 au 9 août 2020

19 décembre 2020 au 30 décembre 2020

12 février 2021 au 17 février 2021

Vol vers la Belgique :

14 août 2020 au 6 septembre 2020

1 janvier 2021 au 6 janvier 2021

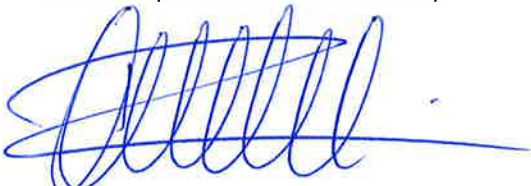
19 février 2021 au 24 février 2021

- Les billets doivent être réservés au minimum 2 semaines avant les dates des vols.

- Une fois le gagnant désigné celui-ci recevra, via le comité des fêtes de Stavelot, une lettre lui indiquant le détail de son lot ainsi que les instructions pour prendre contact avec Air Belgium.
- La confirmation de réservation parviendra par email au gagnant après que la disponibilité des sièges aux dates de son choix aura pu être confirmée.
- Les billets ne sont pas transférables, remboursables, modifiables ou endossables.

Le nom du gagnant sera envoyé par le comité des fêtes de Stavelot à Madame Anne-Catherine Paul à l'adresse : anne-catherine.paul@airbelgium.com ainsi qu'à Madame Sophie Terzakis à l'adresse : sophie.terzakis@airbelgium.com.

Avec nos plus cordiales salutations,



Anne-Catherine Paul
Corporate & Regulatory Affairs Director